

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ° L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Suite de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255) (*M. Joël GIRAUD, rapporteur général*)..... 2
- Présences en réunion 63

Jeudi
11 octobre 2018
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Présidence

de

**M. Éric Woerth,
*Président***



M. Éric Alauzet. Nous sommes dans des contradictions : nous avons des objectifs élevés de part d'énergies renouvelables, il faudrait multiplier par cinq la quantité d'énergie renouvelable de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid entre 2012 et 2030, mais la moitié des projets n'aboutissent pas. Il existe un problème d'attractivité et de financement de ces projets. Mon amendement rejoint donc la proposition de mes collègues.

Mme Sarah El Haïry. L'amendement tend simplement, pour être claire et concise, à augmenter le budget de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

M. le rapporteur général. Permettez-moi d'être surpris : nous avons supprimé l'an dernier toute affectation de taxe à l'ADEME pour justement obtenir un meilleur financement, notamment en termes de trésorerie, via une budgétisation. Il ne me semble pas opportun d'en venir à un financement de l'ADEME par taxe affectée. Avis défavorable.

L'amendement I-CF1258 est retiré.

La commission rejette les amendements identiques I-CF176, I-CF571 et I-CF1333.

Puis elle examine les amendements identiques I-CF126 de M. Vincent Descoeur et I-CF548 de Mme Véronique Louwagie.

M. Vincent Descoeur. L'amendement vise à remettre en cause la ponction de l'État sur les agences de l'eau après son décalage d'un an obtenu à l'occasion de la loi de finances pour 2018, et ce afin d'éviter que ces agences soient contraintes de renoncer à des projets indispensables pour les territoires.

M. le rapporteur général. La situation n'est pas du tout celle de l'an dernier, où nous avons eu un long débat en séance à l'initiative de la présidente de la commission du développement durable et de moi-même concernant les missions des agences de l'eau. Le présent projet de loi de finances ne prévoit pas de modification du plafond d'affectation. En revanche, il prévoit des modalités de fixation des plafonds individuels par agence, et ce à la demande du collège des présidents des agences de l'eau. Les modalités de répartition des contributions des agences de l'eau à l'Agence française pour la biodiversité font l'objet de l'article 75. Nous avons dans ce cadre demandé une très grande solidarité entre les bassins et c'est ce que prévoit le présent dispositif.

Je signale d'ailleurs qu'aux Assises de l'eau, en présence du Premier ministre, dans ma circonscription, le président de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), le député Les Républicains Martial Saddier, a remercié le Premier ministre pour ces dispositions, ainsi que votre serviteur au passage, et a fait voter à l'unanimité le budget de l'agence de l'eau RMC. Je crois très honnêtement que le Gouvernement a fait beaucoup sur le sujet ; son action a du reste été saluée par des membres éminents du groupe Les Républicains. J'ai d'ailleurs conduit un travail conjoint avec Martial Saddier. Il me semblerait opportun que ces amendements soient retirés, pour ne pas être en complète contradiction avec le travail qui a été mené.

M. Vincent Descoeur. Tout en saluant le travail de Martial Saddier, je maintiens que le principe de la ponction posera des difficultés.

La commission rejette les amendements identiques.

La commission examine, en discussion commune, l'amendement I-CF994 de M. Éric Coquerel, les amendements identiques I-CF127 de M. Vincent Descoeur, I-CF554 de Mme Véronique Louwagie et I-CF1105 de Mme Christine Pires Beaune, les amendements identiques I-CF457 de M. Yannick Haury et I-CF1373 de M. Olivier Gaillard, ainsi que l'amendement I-CF997 de M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Il s'agit de restaurer le plafond annuel des ressources des agences de l'eau à hauteur de ce qu'il était avant son abaissement l'an dernier. Cet abaissement n'a pas été sans conséquence sur l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en butte à de grandes difficultés sur lesquelles je reviendrai dans mon rapport spécial mais qui sont liées notamment à la suppression d'équivalents temps plein (ETP) et à la perte de recettes de 21 millions d'euros qu'il ne peut récupérer du fait de la baisse du plafond. Ce serait pour les agences de l'eau une mesure indolore.

Sachant que le Gouvernement prône un renforcement du dialogue et de la coopération avec les fédérations de chasse, on peut craindre un retour à la situation antérieure dans laquelle c'étaient ces fédérations qui faisaient la police pour réguler leurs activités, et non l'ONCFS.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le maintien du budget de l'Office à la hauteur qui convient.

M. Vincent Descoeur. Nous souhaitons que les agences de l'eau retrouvent les moyens dont elles disposaient pour leur dixième programme.

M. Benoit Simian. Nous devons travailler à une fusion de l'ensemble des forces que représentent l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'ONCFS et les personnels de garde, pour mettre en place une véritable police de la ruralité. Or cela ne nécessite pas plus de moyens mais un effort de concertation. Nous retirons donc notre amendement I-CF1373.

L'amendement I-CF1373 est retiré.

M. le rapporteur général. Compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure et du compromis auquel nous avons abouti, je donnerai un avis défavorable à toutes les demandes d'augmentation ou de relèvement des plafonds d'affectation aux agences de l'eau.

M. Éric Coquerel. Il ne s'agit pas d'augmenter le budget des agences de l'eau mais de maintenir un budget. Concrètement, si l'ONCFS ne récupère par ses 21 millions, il ne pourra plus accomplir certaines de ses missions et ce, quelles que soient les fusions que vous imaginez, *a fortiori* si la réduction de ses ETP se poursuit. La solution que nous proposons est indolore, y compris pour les agences de l'eau, mais si vous m'en proposez une autre, je suis preneur. Sinon, l'ONCFS n'arrivera pas à boucler son budget.

La commission rejette successivement l'amendement I-CF994, les amendements identiques I-CF127, I-CF554 et I-CF1105, ainsi que les amendements identiques I-CF457 et I-CF1373 et l'amendement I-CF997.

Puis elle examine l'amendement I-CF794 de M. Mohamed Laqhila.

Mme Sarah El Haïry. Cet amendement vise à relever le plafonnement de la taxe affectée à Action Logement Services, suite à la convention signée entre l'État et cet organisme en mai 2018.